

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 3806

présenté par  
Mme Pochon

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL**

**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

L'article L. 211-1-1 du code de l'urbanisme est complété par un 4° ainsi rédigé :

« 4° Des terres à vocation agricole. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les terres agricoles qui nous nourrissent sont les premières victimes de l'artificialisation. Il est donc impensable d'afficher un objectif de protection de souveraineté alimentaire sans s'attaquer à la lutte contre la disparition des terres agricoles. C'est pourquoi cet amendement vise à renforcer la lutte contre l'artificialisation des terres agricoles.